

RAPPEL CONCERNANT LES RÉSERVATIONS

Il est important que les familles honorent leurs réservations ou, en cas d'empêchement, en informent le service. Toute réservation fera l'objet d'une facturation, y compris en cas d'absence de l'enfant sauf justificatif médical. Une taxe « désistement non justifié » pourra également être appliquée en surplus. Une désinscription d'office pourra être décidée au bout de 2 absences consécutives non justifiées. La famille en sera avertie par courrier.

FACTURATION & PAIEMENTS

La facturation se fait au mois « m+1 », pour l'ensemble des prestations. Elle est à régler dans un délai d'un mois.

Le paiement en ligne sur l'espace famille ou par prélèvement sont possibles. Le prélèvement ne concerne pas les factures des accueils de loisirs d'été.

Par défaut, les factures sont dématérialisées et accessibles sur l'espace famille.

A défaut de paiement dans le mois suivant l'envoi de la facture, un rappel, « titre de recettes exécutoire », sera établi. Dans ce cas, le paiement s'effectue au service de gestion comptable, 8, place du 74^e RIT à Saint-Brieuc.

CONTACTS

- Sauf situation d'urgence, toute communication par courriel est à privilégier : contactfamilles@ville-plerin.fr
- Pour la prise de rendez-vous au service Enfance-jeunesse en mairie :

www.ville-plerin.fr / Rubrique Enfance-jeunesse

RESTAURATION SCOLAIRE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ACCUEILS DE LOISIRS



RESTAURATION ET SERVICES PÉRISCOLAIRES



Prêt pour la RENTRÉE ?

2023 - 2024



Direction politiques éducatives, restauration municipale
et entretien des bâtiments
Hôtel de ville - Rue de l'Espérance
CS 30310, 22193 Plérin cedex
Centres de loisirs. 02 96 79 82 08 – Vie scolaire : 02 96 79 82 01
contactfamilles@ville-plerin.fr

Les services périscolaires et les accueils de loisirs organisés par la ville de Plérin connaissent une affluence importante depuis plusieurs mois. En tant qu'organisateur, la commune fixe les capacités d'accueil des différentes structures ouvertes aux enfants et adolescents en fonction de ses contraintes (capacité des locaux, personnels en nombre suffisant...). Toutes les réservations se font donc dans la limite des places disponibles,

selon le calendrier indiqué dans ce document. Les inscriptions et réservations se font en ligne sur l'espace famille. Un code famille est nécessaire pour activer votre compte. Si vous ne le possédez pas, vous pouvez vous adresser au service pour l'obtenir. Une assistance est possible en mairie, uniquement sur rendez-vous.

J'Y PENSE AVANT LA RENTRÉE



À partir du 3 août

Pour la restauration scolaire

Je procède à l'inscription de mes enfants (rubrique « inscriptions à une activité »), puis je réserve pour l'ensemble de l'année scolaire les jours souhaités.

Pour l'accueil périscolaire

Je choisis « accueil matin » et/ou « accueil soir », pour l'ensemble de l'année scolaire les jours souhaités.

Pour les accueils de loisirs du mercredi

Je réserve pour le « matin » et/ou « repas » et/ou « soir », les dates souhaitées de la période 1, qui va du 6 septembre au 20 décembre 2023.

J'Y PENSE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !



Je signale par mail toute absence pour raison médicale le jour-même ou au plus tard le lendemain. Pour rappel, le repas du 1^{er} jour d'absence restera dû.

Pour la restauration scolaire

Je réserve au coup par coup ou je modifie mes réservations en respectant un délai de 7 jours minimum.

Pour l'accueil périscolaire

Je réserve au coup par coup ou je modifie mes réservations en respectant un délai de 24 heures minimum.

Pour les accueils de loisirs du mercredi

Je réserve au coup par coup ou je modifie mes réservations en respectant le délai un 7 jours minimum.

J'Y PENSE A DATES FIXES !



Pour les accueils de loisirs du mercredi

Le 6 novembre 2023

Ouverture des réservations pour la « période 2 » qui va du 10 janvier au 17 avril 2024

Le 11 mars 2024

Ouverture des réservations pour la « période 3 » qui va du 15 mai au 3 juillet 2024

Pour les accueils de loisirs des vacances

Attention ! L'inscription est ferme, aucune annulation ne sera possible.

Vacances de Toussaint

Du 23 octobre au 3 novembre 2023

Je réserve à partir du **lundi 11 septembre 2023** à 8h30

Vacances de Noël

Du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024

Je réserve à partir du **lundi 13 novembre 2023** à 8h30

Vacances d'Hiver

Du 26 février au 8 mars 2024

Je réserve à partir du **lundi 15 janvier 2024** à 8h30

Vacances de Printemps

Du 22 avril au 3 mai 2024

Je réserve à partir du **lundi 18 mars 2024** à 8h30

Vacances d'Été

Du 8 juillet au 30 août 2024

Je réserve à partir du **lundi 13 mai 2024** à 8h30



RÉPARTITION DES ACCUEILS DE LOISIRS

Les mercredis

Dénomination	Plérin-centre		Saint-Laurent		Le Légué	
	La Ritoumelle ⁽¹⁾	La Marelle ⁽¹⁾	La Citadelle ⁽²⁾		La Passerelle	La Caravelle
Classes	TPS / MS	GS au CE2	PS / MS	GS au CE2	CM1 / CM2	PS au CE2
Lieu	Ecole maternelle Harel de la Noë	La Marelle Harel de la Noë	Ecole maternelle Port Horel	La Citadelle Espace Corsaires	Ecole élémentaire Port Horel	La Caravelle Le Grand Léjon
Capacité d'accueil	32 places	72 places	24 places	48 places	36 places	32 places

(1) Enfants scolarisés dans les écoles Harel de la Noë, Jean Ferrat et Notre-Dame • (2) Enfants scolarisés dans les écoles Port Horel et Jean Leuduger •

Les vacances scolaires

Dénomination	Plérin-centre	Saint-Laurent		Le Légué
	La Marelle	La Citadelle	La Passerelle	La Caravelle ⁽¹⁾
Classes	PS / MS	CP au CE2	CM1 / CM2	PS au CE2
Lieu	Harel de la Noë	Espace Corsaires	Port Horel	Le Grand Léjon

⁽¹⁾ La Caravelle privilégie un accueil « familial » qui permet de regrouper les fratries dans un même lieu, tout en proposant des activités spécifiques selon les âges des enfants. Attention ! Ce centre n'est plus réservé en priorité aux enfants habitant Le Légué ou scolarisés à l'école Le Grand Léjon.